

## **LES PREMIÈRES PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT DU VIGNOBLE OUVERT À VALLET LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019 DES CONSEILS JURIDIQUES GRATUITS POUR TOUS LES HABITANTS DU VIGNOBLE NANTAIS !**

**LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019, OUVERTURE D'UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ A DESTINATION DES HABITANTS DES DEUX INTERCOMMUNALITÉS DU VIGNOBLE, « SEVRE ET LOIRE » ET « CLISSON SEVRE MAINE AGGLO », PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE LOIRE-ATLANTIQUE (CDAD 44), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE & LOIRE ET LA VILLE DE VALLET.**

CE SERVICE PERMETTRA DE MIEUX CONNAITRE SES DROITS ET SES OBLIGATIONS ET DE RENCONTRER GRATUITEMENT DES EXPERTS DU DROIT.

« **S**éparation ; problème de voisinage ou familial ; litige avec votre employeur ; question juridique liée à un achat...

**Prenez rendez-vous avec un expert du droit, il répondra à votre question et vous orientera. »**

### **OUVERTURE DE PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT À VALLET**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes Sèvre & Loire porte un nouveau service de proximité pour l'ensemble des administrés du Vignoble Nantais. Elle finance notamment la prise en charge des honoraires des professionnels pour un montant estimatif d'environ 12 000 € par an.

Ce service est piloté par le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) institué par la loi du 10 juillet 1991, réformée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflits. « Le CDAD est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département. Il réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (comme les avocats, les notaires, les huissiers de justice...), les collectivités locales en charge des politiques sociales, les associations spécialisées, et l'État.»

## UN AN D'ESSAI AVANT D'ÊTRE LABELISÉ

Le CDAD de Loire-Atlantique, constatant que le Vignoble Nantais n'était pas convenablement desservi pour informer les habitants en matière de droit, a souhaité proposer des permanences d'Accès au Droit sur notre secteur.

**LANCÉES EN FÉVRIER À TITRE EXPÉRIMENTAL, CES PERMANENCES SE DÉROULERONT À VALLET PENDANT UNE ANNÉE AVANT D'ÊTRE PÉRENNISÉES, PUIS LABELISÉES EN POINT D'ACCÈS AU DROIT.**

**A compter de février 2019, les professionnels suivants tiendront une permanence à Vallet :**

- Le Barreau de Nantes,
- La Chambre départementale des huissiers de justice,
- La Chambre départementale des notaires,
- Le Conciliateur de justice du ressort de la Cour d'appel de Rennes,
- L'Association CIDFF 44 Nantes,
- L'Association France victimes 44 Nantes,
- L'Association CRESUS,
- Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social, ISTF 44

*Pour en savoir plus, voir le tableau en dernière page.*

## INITIÉ PAR LA VILLE DE VALLET, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE PREND LE RELAIS

Ce dispositif initié en 2016, par le CDAD 44 et la Ville de Vallet vient d'entrer dans le champ d'action de la Communauté de communes Sèvre & Loire. Le déploiement du dispositif à l'échelon intercommunal va ainsi permettre, aux administrés des deux intercommunalités du Vignoble Nantais « Sèvre & Loire » et « Clisson Sèvre & Maine Agglo », **de s'informer gratuitement de leurs droits et obligations** auprès d'experts en la matière : avocats, notaires, huissiers, juristes spécialisés ou généralistes d'associations...



**LE 1ER RENDEZ-VOUS  
avec un spécialiste est  
gratuit pour tous !**

## Le rôle du CDAD

- coordonner les dispositifs d'accès au droit existants en Loire-Atlantique et répondre aux besoins du Vignoble en matière d'accès au droit
- former les collaborateurs chargés d'accueillir les personnes
- proposer des outils de communication à l'intercommunalité

## Le rôle de la Communauté de communes Sèvre & Loire

- assurer l'accueil des usagers
- orienter les usagers vers le bon interlocuteur
- établir la prise de rendez-vous
- assurer la relation entre l'usager et les professionnels du droit et les associations partenaires

## Le rôle de la Ville de Vallet

- accueillir physiquement les usagers ayant rendez-vous en mairie
- aménager et entretenir les bureaux d'accueil du PAD en mairie
- établir la prise de rendez-vous en relation avec la CC Sèvre & Loire

## L'ACCÈS AU DROIT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social. Si l'adage selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi » est couramment utilisé, la complexité du droit, son évolution rapide et son caractère spécialisé ne permettent pas toujours de le comprendre en détail. Si la loi réprime, **elle a aussi pour objectif de protéger les citoyens dans une fonction de régulation des rapports sociaux. Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes les plus fragiles**, est un objectif permanent du ministère de la justice. L'accès au droit a été consacré par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle comme composante du service public de la justice. Les 101 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du territoire national recensent, impulsent et coordonnent les actions pour l'accès au droit, au bénéfice de tous.

Les partenaires qui animent des permanences de proximité au sein de structures d'accès au droit (point et relais d'accès au droit, maison de justice et du droit) sont au contact direct des usagers afin de répondre à leurs besoins dans tous les champs juridiques de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement...).



## LE 10 OCTOBRE DERNIER 70 PERSONNES

ont été reçues au champilambart lors d'une journée organisée par le CDAD 44 et la ville de vallet « pour tout savoir sur ses droits et obligations ». Etaient au programme : rencontre & échanges avec des avocats, des juristes, des associations de défense des consommateurs...

L'ensemble des personnes reçues ont été unanimes quant à leur grande satisfaction du service rendu et des informations données.

Elles ont ainsi pu exprimer le souhait qu'une telle action soit renouvelée tous les ans !

C'est lors de cette journée que certains participants ont découvert l'ouverture d'un service permanent d'accès au droit à Vallet.

Ces permanences d'accès au droit viennent renforcer l'action sociale des communes du territoire du Vignoble. Elles permettront ainsi de lutter contre l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

### Qui peut bénéficier d'une aide ou de conseils juridiques ?

#### TOUS LES HABITANTS DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

C'est-à-dire ceux de **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE :**

- Divatte-sur-Loire,
- La Boissière-du-Doré,
- La Chapelle-Heulin,
- La Regrippière,
- La Remaudière,
- Le Landreau,
- Le Loroux-Bottereau,
- Le Pallet,
- Mouzillon,
- Saint-Julien-de-Concelles
- Vallet

Et aussi ceux de **CLISSON SÈVRE & MAINE AGGLO :**

- Aigrefeuille-sur-Maine,
- Boussay,
- Château-Thébaud,
- Clisson,
- Gétigné,
- Gorges,
- Haute-Goulaine,
- La Haye-Fouassière,
- La Planche,
- Maisdon-sur-Sèvre,
- Monnières,
- Remouillé,
- Saint-Fiacre-sur-Maine,
- Saint-Hilaire-de-Clisson,
- Saint-Lumine-de-Clisson,
- Vieillevigne



# Les permanences Accès au Droit en Sèvre & Loire : ce qu'il faut savoir

## Pour qui ? Pourquoi ? Où ? Comment ça marche ? Avec qui ? Quand ?

### 1. Pour qui ?

Pour chaque personne du Vignoble Nantais (habitant ou avec des attaches sur le territoire), quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité...

### 2. Pourquoi ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches

« Vous êtes en instance de séparation, vous faites face à un différend familial, à un litige avec votre voisinage... Venez rencontrer des professionnels du droit pour être conseillé et trouver des solutions à vos problèmes.

- ACCAR : Conciliation des conflits privés, loyers, contrats consommation, troubles du voisinage...
- Avocat : droit pénal, droit de la famille, droit du travail...
- Notaire : successions, donations...
- Huissiers de justice : droit du logement...
- CRESUS : surendettement, crédits à la consommation...
- France Victimes : Aide aux Victimes d'Infraction.
- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles...

Voir le détail dans le tableau ci-dessous

### 3. Où ?

Dans un espace neutre, confidentiel et de proximité :

- A Vallet, à l'hôtel de ville de Vallet : au sein du bureau des permanences d'accès au droit
- Et aussi... dans un relais d'accès au droit et ou une maison de justice.

### 4. Avec qui ?

Avocat, notaire, huissier de justice, association, conciliateur, mandataire judiciaire, juriste...  
*Voir le détail dans le tableau ci-dessous*

### 5. Quand ?

A tout moment et sur prise de rendez-vous pour être informé de ses droits, en fonction des permanences proposées par les professionnels. Avant, pendant ou après une procédure judiciaire

### 5. Comment ça marche ?

Contactez l'accueil de la Communauté de communes Sèvre & Loire au 02 51 71 92 12

Un rendez-vous sera fixé selon le planning des permanences

Un premier entretien d'écoute et d'orientation

Une consultation avec un professionnel du droit ou une information juridique avec un juriste d'association.

# Permanences Accès Au Droit

## Les Permanences à Vallet pour les résidents en Vignoble Nantais

| qui  | quand                        | dates   | horaires                 | Durée des rdv | lieu   | pourquoi   |
|--|------------------------------|---|--------------------------|---------------|--|--|
| <b>Avocat</b>  | dernier vendredi du mois     | 22 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre, 20 décembre  | 14h - 17h                | 30 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | droit pénal : victimes et auteurs d'infraction, droit de la famille (divorce, mariage, garde d'enfants), consommation, droit du travail, droit des sociétés, législation sociale, ...) |
| <b>CDIFF - Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles</b>  | 2e et 4e vendredis du mois   | 8 et 22 février, 8 et 22 mars, 12 et 26 avril, 10 et 24 mai, 14 et 28 juin, 12 et 26 juillet, 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre, 13 et 20 décembre                       | 9h15 - 12h15 / 13h - 16h | 30 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | droit pénal : victimes et auteurs d'infraction, droit de la famille (divorce, mariage, garde d'enfants), consommation, droit du travail, législation sociale, ...)                     |
| <b>Conciliateur pour les habitants des communes de :</b><br>La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, La Ragipierre, La Remaudière, Le Pallet, Mouzillon, Vallet + | 1er et 3e jeudis du mois     | 7 février, 21 février, 7 mars, 14 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 6 juin, 20 juin, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre, 19 décembre | 14h - 17h                | 30 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | conflit de relation de voisinage, désaccord entre consommateur et professionnel  |
| <b>Conciliateur pour les habitants des communes de :</b><br>Le Loroux Bottereau, Le Landreau, Divatte sur Loire, Saint Julien de Concelles                         | dernier jeudis du mois       | 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 19 décembre  | 9h - 12h                 | 30 min        | Permanence à la Mairie<br>du Loroux Bottereau                | s'adresser à l'accueil de la Mairie du Loroux Bottereau 02 51 71 91 00   |
| <b>Cresus</b>  | non confirmé                 |   |                          |               |  |  |
| <b>Délégués du défenseur du droit</b>  | 1er jeudis du mois           | 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 19 décembre  | 9h - 12h                 | 30 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | surendettement, crédits à la consommation...   |
| <b>France Victimes</b>   | non confirmé                 |   |                          |               |  | discrimination, difficultés avec l'administration, droit de l'enfant   |
| <b>Huissier de Justice</b>   | 1er permanence par trimestre | 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre  | 14h - 17h                | 45 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | personnes victimes d'infractions, vols, agression sexuelle, cambriolage, accident de voiture, violence intrafamiliale, meurtre   |
| <b>ISTF - Information Soutien Tuteur Familiaux</b>   | 3e mercredis matins du mois  | 1 mars, 24 mai, 27 septembre, 29 novembre   | 10h - 12h                | 30 min        | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François<br>Luneau | voies d'exécution, droit du logement, surendettement et droit de la consommation   |
|  |                              | 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre  | 9h - 12h                 | 1 heure       | Permanence Accès au Droit<br>Vallet 9 rue François           | Familles de personnes vulnérables. Des mandataires judiciaires apportent une aide technique dans vos démarches en lien avec votre mandat de tuteur-curateur                            |